CHLORATE

Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Chlorate	14866-68-3		X	X	1752	Validé
Chlorate de sodium	2146053	X	X	X	5551	Validé

Chlorate

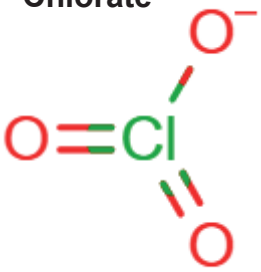

Chlorate de sodium

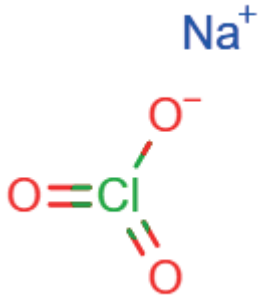

Recommandations

Pression (BNV-D)

La pression à considérer est la forme actuellement référencée dans la BNV-D :

chlorate de sodium +
éventuels nouveaux variants commercialisés tels que mentionnés dans E-Phy

Surveillance

Pour la surveillance des substances actives et variants listés dans cette fiche, le paramètre recommandé est le paramètre
chlorate (1752)

Le paramètre chlorate de sodium (5551) ne doit pas être utilisé.

Impact

Pour l'évaluation de l'impact, le paramètre
chlorate (1752)
est à considérer.

Pour les données déjà acquises, le paramètre chlorate de sodium (5551) doit être considéré comme un doublon du paramètre chlorate (1752) même si les valeurs bancarisées diffèrent (correction liée aux masses moléculaires). Ces paramètres ne doivent donc pas être sommés. En cas de doublons (très grande majorité des données de surveillance), seul le paramètre chlorate (1752) sera considéré.
Dans de rares cas, seul un résultat sur le paramètre chlorate de sodium (5551) est bancarisé. Compte tenu du nombre de données concernées, elles pourraient être ignorées. Toutefois, après vérification auprès du laboratoire, un facteur correctif (division par 1,27) peut être utilisé pour transformer les résultats du paramètre 5551 vers le paramètre 1752.

Géosciences pour une Terre durable brgm
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
date de la fiche : 25/04/2025

Informations complémentaires aux recommandations

Ventes annuelles de substances actives en France depuis 2008

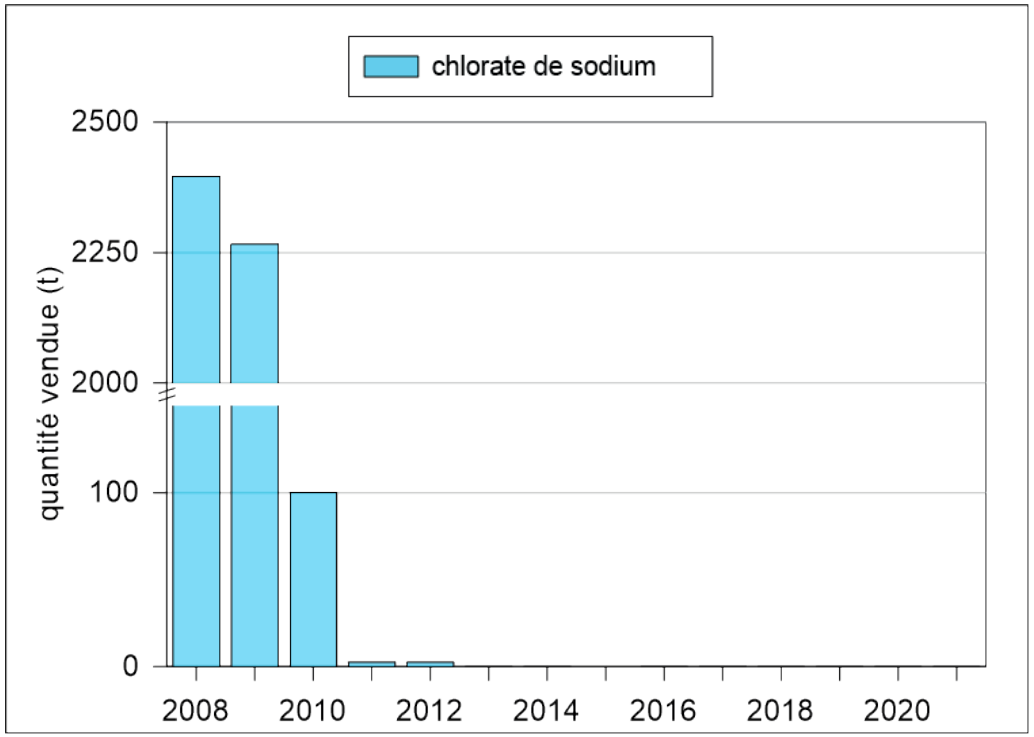

Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

variants du chlorates :

chlorate de sodium

chlorates (de soude, de magnésium, de potassium)

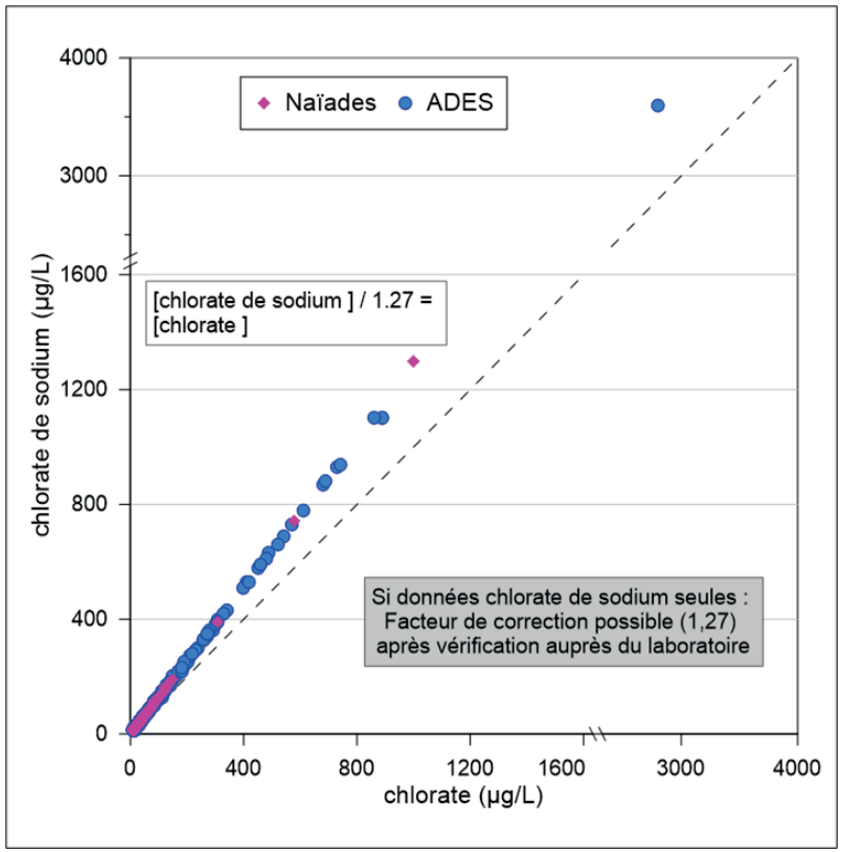

Comparaison des concentrations en chlorate (1752) et en chlorate de sodium (5551) quantifiées pour un même prélèvement

sources de données : E-Phy, NAÏADES Données sur la qualité des eaux de surface, ades, BNVD TRAÇABILITÉ

Géosciences pour une Terre durable brgm

OFB Office français de la biodiversité

date de la fiche : 25/04/2025

Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel SANDRE** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : Naïades et ADES
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
  - Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires
  - Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire
  - Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du COFRAC pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

Date de la fiche : 25/04/2025